

# LE COURRIER DES VERNOIS

## 40 printemps pour la bibliothèque de Verny !

En ce mois de mars nous commémorons les 40 ans de notre bibliothèque. À cette occasion, l'AFRV qui en assure la gestion avec la commune, a organisé au début du mois un concours de dessin à destination des enfants sur le thème « dessine-toi dans ta bibliothèque de Verny ».

Les animations commencèrent mercredi 20 par une lecture de contes et un goûter avec notamment les enfants du périscolaire, avec Danielle Pasquinelli de l'association « lire et faire lire ». Sabrina Stelletta, conteuse pour enfants, anima le vendredi matin en collaboration avec le Relais Petite Enfance de la CC du Sud Messin. Le début de soirée fut l'occasion de rencontrer le dessinateur et écrivain verinois André Faber, avec des extraits de son récit « L'amour à Bénestroff » lus par Hervé Lang sur fond musical avec Fabrice Ach (de Verny Musiques Actuelles) et Stéphane Escoms.

Pour clore les festivités les prix du concours de dessin ont été distribués dimanche 24 avant de partager le pot de l'amitié. Un grand merci à Chantal Bricout, Marie-Louise Boyé, Isabelle Jaskula, et Catherine Nicolas, membres bénévoles de l'AFRV, sans qui cette bibliothèque n'existerait pas. Les dessins des enfants ainsi qu'une petite exposition sur l'histoire de la bibliothèque sont visibles sur place.



### Historique de la bibliothèque

La première bibliothèque a démarré en 1975 à l'initiative de AFSC (Association Familiale Sociale et Culturelle) devenue depuis AFRV (Association Familiales Rurales de Verny). Elle se situait dans un local rue du Château, occupé maintenant par la Maison France Services. Elle était animée par Paulette Werner et Mme Maire mais elle n'a pas pu fonctionner très longtemps, ce local ayant dû être utilisé pour d'autres fonctions. Pendant plusieurs années l'association a essayé de faire redémarrer cette bibliothèque mais par manque de locaux disponibles cela ne fût pas possible.

En 1983, le maire M. Jean Meyer a finalement accepté de mettre à disposition deux pièces au Centre Faber, une convention a été signée entre le conseil général (devenu depuis le conseil départemental), le maire et l'association.

La bibliothèque est devenue en mars 1984 une bibliothèque-relais animée par plusieurs bénévoles. Le mobilier et un fond de livres ont été fournis par le département. Elle a fonctionné ainsi jusqu'en 1999.

À cette date sous le mandat de M. Walter Cavalière, à la faveur de travaux au Centre Faber la bibliothèque a pu être agrandie pour en faire un seul espace de 100m². Le mobilier a été changé grâce au département.



Catherine, Chantal, Isabelle, Marie-Louise

La principale animatrice Chantal Bricout précise : « Nous participons régulièrement aux manifestations organisées par la DLPB (Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques) du département de la Moselle :

- Lire en fête
- Les Insolivres (dans le Parc)
- Les Noëls de Moselle
- Le concours départemental de jeunes lecteurs Mosel'lire depuis 2014 avec le périscolaire et également en partenariat avec le collège depuis son ouverture ; nous avons gagné presque chaque année ! Plusieurs rencontres d'auteurs pour les classes du collège participant à ce concours ont été organisées à la bibliothèque grâce à la DLPB.

De plus en plus d'adultes et surtout d'enfants fréquentent la bibliothèque, dont beaucoup des communes avoisinantes. »

Côté statistiques, 7087 ouvrages ont été prêtés en 2023 : 1705 livres adultes, 4379 livres enfants, 83 revues adultes et 920 revues enfants.



### Le saviez vous ?

Votre inscription à la bibliothèque de Verny vous donne droit à l'accès **NuMos**, la médiathèque numérique de Moselle :

<https://mediatheque-numerique.moselle.fr>  
NuMos vous propose plus de 100000 livres, films, magazines, journaux, albums musicaux, jeux vidéo, cours (langues, informatique, musique, soutien scolaire, yoga ...) accessibles gratuitement, 7j/7 et 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette, un smartphone, pour tous les publics.

### En pratique

Inscription : 6 € par an, gratuit pour les jeunes, accès à **NuMos** inclus.

Horaires :

- Mercredi : 14 h à 18 h
- Jeudi : 17 h à 18 h 30
- Vendredi : 17 h à 18 h 30
- Samedi : 10 h à 12 h.

**Responsable : Chantal Bricout**

**Contact : 03 87 52 72 61 ou [bibliotheque@verny.fr](mailto:bibliotheque@verny.fr)**

### Lotissement boucles vertes et nouvelle rue

Au sud de l'agglomération, la nouvelle voie desservant le lotissement des Boucles des Voies Vertes a été nommée « rue Gisèle HALIMI » en hommage à cette illustre femme. Gisèle HALIMI (La Goulette, 1927- Paris, 2020) était une avocate féministe franco-tunisienne, connue pour son combat en faveur des droits des femmes et de la justice. Elle a été une figure majeure du féminisme en France et a milité pour la dépénalisation de l'avortement. Cette rue étant à proximité du collège Nelson Mandela, on peut dire que 2 grandes figures du XX<sup>e</sup> siècle se côtoient à Verny.



Vernoises Vernois,  
Le printemps est enfin arrivé et avec lui, la promesse de jours plus lumineux et de températures plus douces. C'est le moment idéal pour profiter des espaces verts de notre belle commune et pour participer à de nombreuses activités en plein air. Parmi les événements à ne pas manquer ce printemps, La Guinguette du Parc organisée par Verny Musiques Actuelles au Parc du Château avec des concerts, des stands de restauration et de buvette pour toute la famille aura lieu le 31 mai, 28 juin, 19 juillet, et 9 août. La première saison fut couronnée de succès. Le parc accueillera également la fête de la Musique le 21 juin. Le lendemain, au Centre Faber les enfants présenteront leur spectacle au cours de la traditionnelle kermesse de l'école. Le théâtre des deux fées assurera aussi deux représentations au cours du week-end du 14 - 16 juin. Après tous ces agapes, le 30 juin répondez à l'invitation de Cancer Action et marchez à partir du parc pour contribuer à la collecte de fonds pour la lutte contre le cancer. Nous venons de fêter les 40 ans de la bibliothèque de Verny. 40 ans d'engagement bénévole au service de la lecture, au profit de la culture. Cette fin de saison sera aussi l'occasion de fêter un autre anniversaire, marqueur d'une passion autour du sport, d'un sport : le judo. Du 28 au 30 juin le Judo Club Verny fêtera ses 50 ans. Puis viendra l'été avec les célébrations de la Fête Nationale et son traditionnel feu d'artifice, avec le concours d'Alexandre HICKEL et du FC Verny Louvigny, les Jeux Olympiques Paris 2024, et d'autres choses dont nous reparlerons, ... Toutes ces manifestations sont le fruit d'un engagement fort des bénévoles, qu'ils en soient remerciés. Autour d'un sport, de la culture, de la jeunesse, cet engagement renforce le lien social essentiel pour vivre ensemble. «*Le doux printemps revient, et ranime à la fois les oiseaux, les zéphirs, et les fleurs, et ma voix*» Théophile Gautier Avec toutes mes amitiés Votre Maire



**Votre Maire**  
**Victorien NICOLAS**  
Vice-Président  
de la CC du Sud Messin

Responsable de la publication : Victorien Nicolas  
Articles et photos : les conseillers municipaux  
Mairie de Verny : 6 rue de la Mairie / 57420 Verny  
Tél : 03 87 52 70 40  
[mairie@verny.fr](mailto:mairie@verny.fr)  
<https://www.verny.fr>



# Des arbres fruitiers déplacés

Quelques dizaines d'arbres fruitiers issu du jardin «Coin de Paradis» de Coin-lès-Cuvry ont été récemment plantés à Verny.

Julien Ruaro, le responsable de ce jardin pédagogique, a dû se séparer des arbres qu'il y avait installés. Membre de l'association «Les Jardins Partagés de Verny», c'est tout naturellement qu'il a proposé à fait dont aux Vernois de la majorité de ces sujets (une partie étant offerte à d'autres associations voisines).

Gérard Leblanc, président des Jardins Partagés de Verny et Julien Ruaro organisèrent donc ce «déménagement». C'est ainsi que samedi 24 février une grosse équipe de bénévoles, aidés d'un paysagiste local Laurent Georges, ont transplanté des pommiers, poiriers, cerisiers, mirabelliers ... ainsi que d'autres espèces moins connues. Quatre sont venus remplacer des arbres morts au verger communal (derrière Orceval), six ont pris place près de l'accueil périscolaire et une trentaine sont venus compléter les espaces du jardin partagé (à l'est du Parc).

Un grand merci à Julien pour ce don qui va permettre de nous régaler !



## Que faire de ses biodéchets ?

Une récente étude de la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM) fait apparaître que 38% des déchets que stocke notre poubelle d'ordures ménagères sont des bio-déchets. Il existe des solutions adaptées à chacun d'entre nous pour nous en séparer utilement et réduire de facto le nombre de présentations de notre poubelle au camion de collecte.

Vous disposez d'un pavillon avec un fond de jardin et vous êtes dans la première catégorie qui vient à l'esprit pour l'élimination avec un composteur. Le composteur contient un volume réduit de déchets et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il doit être placé directement sur le sol pour que les organismes décomposeurs puissent circuler entre la terre et les matières en décomposition. La CCSM vous fournit gratuitement un composteur et les conseils afférents pour le mettre en œuvre. N'hésitez pas à en faire la demande par l'intermédiaire de son site Internet.

Pour vos déchets plus imposants notamment les résidus de taille et tontes, la déchetterie est à votre disposition. Pensez aussi au broyage sur place (mulching) qui permet de fertiliser votre sol.

Vous n'avez pas de jardin ou vous habitez dans un logement collectif, il existe aussi une solution facile à mettre en œuvre et qui vous permettra de faire aussi bien qu'avec un composteur, tout en vous offrant un fertilisant liquide pour vos plantes d'intérieur. Cette solution, c'est le lombricompostage. Passée l'appréhension d'avoir des petits vers chez soi, c'est un outil très pratique et ludique. Pour les vers, rassurez-vous, ils sont enfermés dans le lombricomposteur et ne peuvent donc pas s'évader. Ils préfèrent l'humidité du sol (et donc de vos déchets) et l'obscurité, ils resteront donc sagement dans leur nouvel habitat que vous leur offrirez. Pour ce qui concerne les odeurs, la seule que vous aurez sera celle que vous connaissez dans les sous-bois. Et c'est un écosystème qui ne vous empêchera pas de prendre des vacances car il est capable de vivre sans vous quelques temps.

Si vous hésitez à vous lancer et que la seule documentation écrite ne vous suffit pas, vous pouvez aussi vous rendre aux jardins partagés de Verny le samedi après-midi. Ces deux méthodes vous seront expliquées et vous pourrez vous lancer.



Ces jardiniers bénévoles peuvent également récupérer certains restes pour nourrir les poules ou pour les transformer en fertilisants. Vos résidus peuvent devenir des ressources.

## Travaux et nids d'hirondelles

Bien qu'elles soient protégées par la loi, les hirondelles connaissent depuis de nombreuses années un déclin alarmant. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de trouver les moyens d'une cohabitation harmonieuse avec elles et de protéger ces insectivores qui nichent chez vous. Alors comment faire pour éviter d'être incommodé par leurs déjections :

- Laissez des flaques de boue à disposition car c'est un besoin vital pour la construction de leur nid.
- Laissez pousser des herbes folles dans votre jardin pour favoriser la biodiversité, elles raffolent des insectes.
- Installez une planchette sous le nid pour éviter /recueillir les salissures sur la façade.
- Si vous réalisez des travaux et que vous êtes contraints de déplacer leurs nids : privilégiez la période de migration en l'absence des oiseaux (automne et hiver), posez des nichoirs artificiels de remplacement.

Et, observez ces oiseaux qui ont su s'adapter à l'homme en construisant leur nid au plus proche de nous. C'est un comble que nous ne puissions pas, en retour, nous adapter à eux ! Et vos enfants seront ravis de suivre le va et vient incessant des parents nourriciers, la sortie du nid des petits et leur envol, signe de la préparation d'une seconde couvée !

## Rappels de règles de civisme

Nous avons la chance d'habiter dans un village où il fait bon vivre mais il y a tout de même quelques règles de « savoir vivre » :

Les travaux bruyants ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h à 19h30 et les samedis que de 8h à 19h (ils sont interdits toute la journée les dimanches et jours fériés).

Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins, notamment par leurs aboiements et ils doivent être tenus en laisse lors de leurs promenades. Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leur animal favori.

Le stationnement des véhicules ne doit pas gêner les autres usagers ni les piétons, il est donc interdit sur les trottoirs, à l'exception des emplacements spécifiques marqués « à cheval ». Il en est de même à proximité des intersections, même si aucun panneau ne le signale.

La taille des haies et des arbres ne doit pas être effectuée entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet, période de reproduction et de nidification des oiseaux. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année (source importante de pollution).

Les terrains et bords de chemins communaux ne sont pas prévus pour déposer et stocker vos déchets verts, vous devez les composter ou les évacuer en déchetterie.

Notre envie légitime de profiter de l'extérieur arrive avec les beaux jours, alors faisons en sorte que l'usage de notre barbecue et autre piscine ne devienne pas insupportable à nos voisins.



## Travaux de sécurisation routière

Les travaux de sécurisation des lotissements d'Avigy et des Chenevières sont en cours.

Pour rappel, l'objectif est de :

- contraindre au respect de la limitation de vitesse de circulation de 30 km/h ;
- créer des nouveaux emplacements de stationnement des véhicules afin de laisser l'usage des trottoirs aux piétons.

La circulation et le stationnement sont perturbés durant les travaux ; nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre patience au service de l'intérêt général.

## Adoption du nouveau PLU

Lors de la séance du 12 février 2024 le conseil municipal a adopté le plan local d'urbanisme (PLU) révisé, il s'applique donc pour tous les nouveaux aménagements. D'autres délibérations complètent cette approbation pour l'ensemble du territoire communal :

- soumission à permis de démolir tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre partiellement inutilisable tout ou partie d'une construction ;
- soumission des travaux de façades (ravalement, peinture ...) au régime de la déclaration préalable ;
- soumission des travaux de création ou remplacement de clôture au régime de la déclaration préalable ;
- institution du droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones à urbaniser du plan local d'urbanisme en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement.

Vous pouvez consulter tous les documents en mairie ou sur [www.verny.fr/plu-2024](http://www.verny.fr/plu-2024)



3 février - Ouverture du Février Théâtres



24 février - Carmen - Cloture du Février des Théâtres



15 mars - Accueil nouveaux habitants et jeunes électeurs



16 mars - Carnaval organisé par l'APE



16 mars - Carnaval organisé par l'APE - Spectacle



20 mars - Rencontre avec le dessinateur André Faber



24 mars - Zumba Party



29 mars - chasse aux œufs du club ados de l'AFRV



13 avril - Chasse aux trésors organisée par l'APE



14 avril - Marché en fête

## Du nouveau à Micro Folie

En plus des activités de Fab'lab, réalité virtuelle et musée numérique, Maximilien vous propose depuis peu de l'initiation au pilotage de drone et du rétro gaming (bornes d'arcade vintage).

[www.facebook.com/microfolie.famillesrurales](https://www.facebook.com/microfolie.famillesrurales)



## Escape Game au Fort Wagner

Nouveau, à l'initiative de l'Association pour la Découverte de la Fortification Messine : Exode, jeu d'Aventure et Escape Game dans Le Fort Wagner, dans une partie non ouverte à la visite, dès le 20 avril !

Infos, dates, réservations :  
<https://www.labri.io/exode/>  
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61556649929783>

Contact :  
06 08 22 95 36

## CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2023 PRINCIPALES DÉCISIONS

- Élection de Joël XOLIN au poste d'adjoint au maire et nomination de Jean-Marc SAUTREAU et Isabelle HASSE comme conseillers municipaux délégués.
- Demandes de subventions pour la construction d'une salle de motricité et pour du renouvellement d'éclairage public.
- Dénomination « Rue Gisèle HALIMI » de la voie d'accès au lotissement Boucles des Voies Vertes.

## CONSEIL DU 15 JANVIER 2024 PRINCIPALES DÉCISIONS

- Finance : décision modificative au budget La Ronceraie et autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.
- Chasse : désignation d'un estimateur des dégâts causés par les gibiers autres que les sangliers, refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale et indemnités versées aux secrétaires de mairie et au trésorier de la Commune.
- Approbation du rapport annuel du service public de l'assainissement collectif.

## CONSEIL DU 12 FÉVRIER 2024 PRINCIPALES DÉCISIONS

- Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme et de règles associées.
- Convention de rétrocession du Lotissement de Morfontaine.
- Affaires scolaires : demande de subventions pour sorties et projet scolaires, renouvellement de la dérogation d'organisation du temps scolaire.
- Conventions de financement avec le Conseil de Fabrique et le Tennis Club de Verny.

## CONSEIL DU 18 MARS 2024 PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2023 (budget principal ainsi que budgets annexes zone le Fort et lotissement la Ronceraie)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et du report d'investissement au budget primitif 2024
- Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR).

## CONSEIL DU 8 AVRIL 2024 PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des taux des impôts locaux 2024 (maintien à la même valeur qu'en 2023) : taxe foncière propriétés bâties 26,18%, taxe foncière propriétés non bâties 43,14% et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 17,04%
- Vote des budgets primitifs de fonctionnement (1547228€) et d'investissement (3710300€) pour 2024
- Vote des budgets annexes zone le Fort et la Ronceraie
- Subventions aux associations pour un total de 21 071 €
- Création de postes pour réorganisation du service administratif et pour mise à jour du tableau des effectifs.

Liste des délibérations et procès verbaux sur le site de la Mairie : [www.verny.fr/deliberations](http://www.verny.fr/deliberations)

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Roméo De Moura Gillet le 6 octobre  
Sélène Conrad Lesperance le 16 décembre  
Paul Lallement le 5 février  
Zoa Leonardi le 21 février  
Depuis le mois d'octobre, 5 autres naissances ont été enregistrées.

### Nos peines

Joël Baudry le 1<sup>er</sup> décembre  
Georges Barré le 3 décembre  
Alain Cayre le 24 décembre  
Monique Cunin le 28 décembre  
Nicole Bernard le 28 décembre  
Paul Cayet le 16 février  
Mohammed Triki le 7 mars  
Blandine Noirot le 31 mars  
Eugénie Rottier le 3 avril, elle était la doyenne de Verny

## ON EN CAUSE

### Médiation animale

Depuis le mois de janvier l'association France Alzheimer Moselle propose en partenariat avec le CCAS et la commune de Verny des ateliers sur le thème de la relation d'aide et de soutien à la personne par la médiation animale et les activités associant l'animal (A.A.A.).

Cette activité a lieu au centre socioculturel Faber un jeudi sur deux de 14 h 30 à 16 h.

Renseignements et inscriptions au 07 70 70 75 44 ou [contact@fa57.org](mailto:contact@fa57.org)

### Eftan, champion de boxe

Verny est une terre de champions, tant dans nos associations ou parmi nos habitants.

Samedi 23 et dimanche 24 mars 2024 le verinois Eftan FIDAN (licencié à Metz Boxing Gym) a participé au Championnat Régional Benjamin du Grand Est 2024 BEA, au CREPS d'Essey-lès-Nancy. Il a gagné la finale et a confirmé sa victoire au championnat de Moselle du samedi 3 et dimanche 4 février 2024.

Il est champion de Moselle et champion du Grand Est 2024 de boxe anglaise dans la catégorie benjamin en moins de 45 kg. Toutes nos félicitations à Eftan !

### Élections européennes

Dimanche 9 juin auront lieu les élections européennes, permettant d'élire 81 députés français au parlement européen.

Nous vous rappelons que ce grand moment démocratique ne comporte qu'un seul tour et que les bureaux de vote de la mairie et de l'école de Verny seront ouverts de 8 h à 18 h.

Il n'y aura pas de nouvelle carte d'électeur, l'ancienne est toujours valable et il est obligatoire de se présenter avec une pièce d'identité avec photographie.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de votre commune sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et si besoin vous inscrire avant le 1<sup>er</sup> mai.

## AGENDA

**Marché** les dimanches de 8h à 12h - halle communale  
Micro-folie les samedis - maison des associations, cour du château

**Centre Faber**  
Vendredi 14 juin à 20 h : théâtre, par les ados et les enfants des 2 Fées

Dimanche 16 juin à 17 h 30 : théâtre, par les adultes des 2 Fées

Du vendredi 28 au dimanche 30 juin, fête des 50 ans du Judo Club Verny

**Parc**

Les vendredis 31 mai, 28 juin, 19 juillet et 9 août : les Guingettes du Parc, par Verny Musiques Actuelles

Vendredi 21 juin : fête de la musique, avec Verny Musiques Actuelles

**Autres**

Lundi 20 mai à 9h 30 : course, marche et concours de dessin, au profit de Léo et sa « Dream Tim »

Samedi 22 juin : kermesse de l'école organisée par l'Association des Parents d'Élèves

Dimanche 30 juin : marche organisée par Cancer Action

Samedi 13 juillet : Fête Nationale, feu d'artifice offert par la municipalité, restauration assurée par le Football Club Verny Louvigny

Visites du Fort Wagner par l'ADFM :

dimanches de mai à octobre à 14 h 30,

jeudis et dimanches de juillet et d'août à 14 h 30

8 € par adulte, sur réservation au 06 85 25 47 68

[www.le-fort-wagner.com](http://www.le-fort-wagner.com)

À partir du 20 avril : « Exode » jeu d'Aventure et escape game dans Le Fort Wagner

Infos, dates, réservations :

<https://www.labri.io/exode>

# Bilan financier

Notre budget a été voté le 8 avril à l'unanimité.

## Fonctionnement

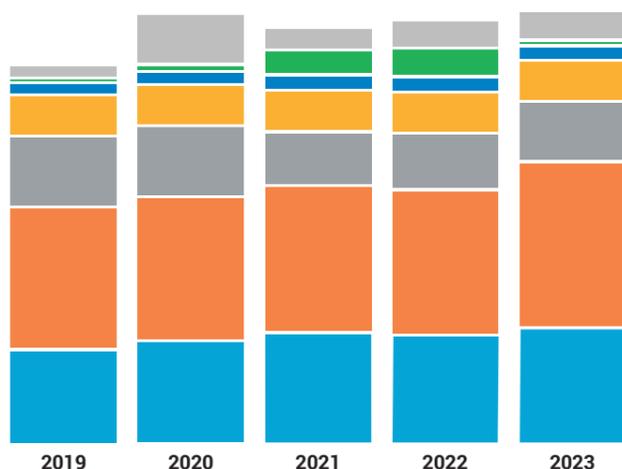
Malgré la conjoncture actuelle notre résultat de fonctionnement a encore augmenté : il atteint 319 000 €.

Les causes en sont la stabilisation des dépenses de charges générales et l'augmentation des recettes dues essentiellement à l'augmentation de l'assiette des impôts (66 000 €) et de la TCCFE (33 000 €)

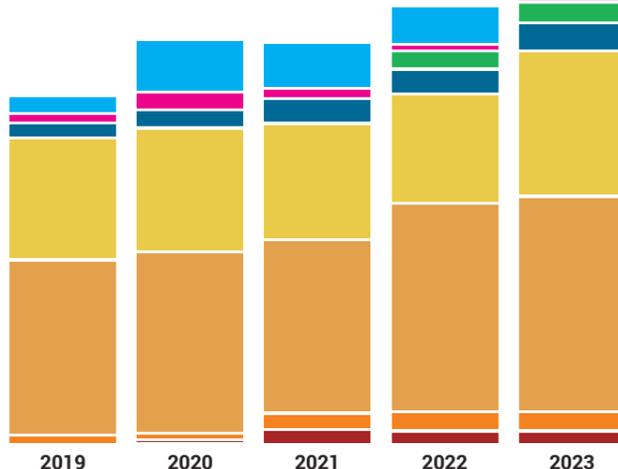
Cette hausse nous a permis de financer la hausse des dépenses de personnel (+67 000 €) et augmenter notre capacité d'autofinancement.

Cette année encore, comme toutes les autres années du mandat, nous avons maintenu les taux d'imposition

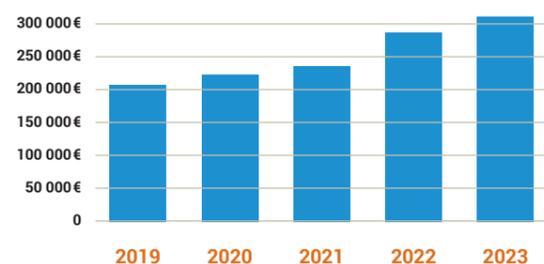
### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



### Résultat de fonctionnement



## Investissements

Au niveau des investissements, la liaison piétonne Verny - Pournoy, la réfection du chemin de Goin et l'aménagement des nouveaux courts de tennis sont terminés.

La sécurisation du lotissement d'Avigy et de la rue de Lorraine sont en cours ainsi que les viabilisations du lotissement « Les boucles vertes » et de la future maison médicale.

Nous avons inscrit au budget pour deux ans la réalisation de la nouvelle salle d'activité, la finalisation de l'éclairage public et la création d'un rond-point au niveau d'Academos.

Le besoin de financement s'élève à 820 000 € il sera compensé par le reliquat du lotissement La Ronceraie (370 000 €), un prêt relais de 200 000 € (sur deux ans basé sur le remboursement de la TVA de la nouvelle salle à l'école) et éventuellement un emprunt de 250 000 € maximum.



# Continuons ensemble !



Alors que les beaux jours pointent timidement le bout de leur nez, c'est avec enthousiasme que nous entamons la cinquième année de notre mandat municipal. Le printemps coïncide également avec la période budgétaire, les budgets municipaux seront votés le 8 avril.

Nous sommes heureux d'annoncer que malgré une conjoncture économique défavorable, le taux municipal des taxes n'augmentera pas pour la cinquième année consécutive. C'est le fruit d'une gestion responsable qui témoigne de notre engagement à la stabilité économique et au bien-être de nos concitoyens.

La municipalité a su maintenir une approche prudente dans la gestion des dépenses de fonctionnement tout en préservant la qualité des services publics.

## ENSEMBLE POUR VERNY

Victorien Nicolas  
 François Valentin  
 Jean-Marc Sautreau  
 Marie-France Perrin  
 Mohamad Jrad  
 Colette Rottier  
 Joël Xolin  
 Corinne Zieger  
 Mélanie Adèle Perrey  
 Isabelle Hasse  
 Stéphane Vuillaume  
 Marie Coletti  
 Johan Pade  
 Anne-Laure Dupraz-Omari  
 Charles Monteiro

Une augmentation des recettes a permis de contenir une hausse des frais de personnel et à augmenter la part que nous réservons aux investissements.

Ainsi, cette année nous avons réalisé un résultat de fonctionnement positif de 319 000 €. Ce résultat est le meilleur enregistré au cours des mandats précédents.

Il correspond aux fonds propres avec lesquels la commune peut rembourser sa dette (75 000 € pour 2024) et investir.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de la dette municipale se chiffre à 667 000 €, représentant 325 € par habitant. Comparativement à la moyenne de la strate, établie à 559 € par habitant, notre municipalité maintient des niveaux de dette maîtrisés.

La capacité de remboursement de cette dette est de 2 ans et 4 mois, compte tenu de notre résultat de fonctionnement actuel. Cette situation démontre une gestion financière prudente et une capacité d'emprunt conséquente pour soutenir les projets futurs.

Notre budget municipal pour les deux années à venir reflète notre engagement continu à investir dans le développement et l'amélioration de notre ville.

Actuellement, nous sommes engagés dans plusieurs travaux importants, notamment la viabilisation du lotissement «Les boucles vertes» et la sécurisation des lotissements d'Avigy et des Chenevières.

Dans un avenir proche débiteront les travaux de viabilisation de la future maison médicale. Portée par les professionnels de santé, cette initiative vise à pérenniser une offre de santé déjà très importante à Verny. Ce projet répond à un besoin crucial en matière de santé publique et démontre notre engagement envers le bien-être de nos concitoyens.

Nous avons également prévu de finaliser la rénovation progressive de l'éclairage public, un projet qui diminuera les dépenses de fonctionnement tout en améliorant l'efficacité énergétique de notre commune.

La nouvelle salle d'activités à l'Ecole Maternelle est bien sûr également budgétée. Une demande de subvention est en cours (80 % demandée). Nous avons inscrit au budget une prévision de 40 % de subvention pour rester prudents et éviter les mauvaises surprises.

Dans le but d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation, nous prévoyons la création d'un rond-point au niveau d'Académos et la sortie du futur lotissement de «Mortfontaine», visant à ralentir et fluidifier la circulation au centre-ville.

Le besoin de financement pour l'ensemble de ces travaux planifiés sur deux ans s'élève à 820 000 €. Ce montant sera compensé par le reliquat du budget annexe du lotissement La Ronceraie, s'élevant à 370 000 €, ainsi qu'un prêt relais basé sur le remboursement du FCTVA de la salle d'activité, pour un montant de 200 000 €. Cependant, il reste à financer 250 000 €. Nous évaluerons cette situation en fin d'année, en fonction du résultat, pour déterminer s'il sera nécessaire d'emprunter.

Le retour des beaux jours nous invite à nous réunir dans le parc, au marché, dans les différentes manifestations associatives renforçant ainsi notre lien social. Ensemble, construisons un avenir prometteur.

Bien à vous

L'équipe Ensemble pour Verny



# Une autre voix, Une autre voie !

**VIVRE VERNY**

Anne-Françoise Neuschwander  
Pierre Noirod  
Anne-Sophie Mairet  
David Billet

**Gouverner, c'est prévoir...**

La commune va engager de lourds investissements qui impacteront les finances de la commune pour plusieurs années. Ces investissements sont, toutefois, nécessaires pour répondre à une demande prégnante et, in fine, pour améliorer l'attractivité de notre village.

Le premier d'entre eux est la vente du terrain de la future maison médicale à hauteur d'environ 180 000 €. Afin de faciliter l'implantation, le terrain sera viabilisé aux frais de la commune pour un montant prévisionnel d'environ 180 000 €, il s'agira donc d'une opération blanche. A l'heure où de nombreux territoires subissent la désertification médicale, il est important que Vergy facilite la création de ce projet afin d'offrir le meilleur accès aux soins possible.

Le second projet, et le plus impactant financièrement, est la création d'une salle de motricité et d'une salle de sieste destinées à l'école maternelle, en remplacement d'un bâtiment préfabriqué vieillissant et très énergivore. Ce projet inclura également le remplacement des ouvrants (volets et fenêtres) de l'ensemble du groupe scolaire.

Initialement budgété à environ 350 000 € HT par Monsieur le Maire, pour une surface utile de 231m<sup>2</sup>, la copie a été revue à la hausse à hauteur de 1 031 761,25 € HT, soit le triple du budget initial !

Le plan de financement présenté par la majorité municipale lors du conseil du 27 novembre 2023 était composé de 80% de subventions (50% Etat – 20% Département – 10% Région), soit un reste à charge pour la commune de 20%. Ce plan de financement a fait l'objet d'un débat entre notre groupe et Monsieur le Maire (seulement). En effet, après nous être documentés, il s'avère que le taux de subventionnement moyen pour ce type de projet est de l'ordre de 40%. Certes, il est concevable de demander un taux maximal de subventions mais il nous est paru nécessaire d'informer l'ensemble de l'assemblée délibérante de la réalité du subventionnement à attendre. En effet, cela aura un impact fort sur le reste à charge pour la commune. Comme dans toute bonne gestion, il est préférable de se projeter sur un plan de financement avec un subventionnement faible afin de ne pas mettre la commune dans une situation financière à venir périlleuse... Toutes les années ne seront pas, en matière de recettes (dotations, subventions et ventes du patrimoine foncier communal), aussi exceptionnelles qu'en 2023.

**Gouverner, c'est prévoir...**

Le dossier de reconstruction des terrains de tennis est maintenant clos. Le TCV a participé au financement des travaux à hauteur de 19 182,04 €, soit environ 5% du montant total des travaux. C'est très louable. S'agit-il d'une nouvelle jurisprudence communale ?

Après 4 ans de conseil municipal, la voix d'un des conseillers municipaux de la majorité s'est, enfin, fait entendre pour proposer une variante à la proposition du « chef » sur l'avis à rendre pour l'enregistrement d'un site de stockage de déchets inertes à proximité du Fort et du Ball trap... Et c'est très bien n'en déplaise au « chef » ! le conseil municipal doit être un lieu de débats, d'échanges et de production de projets collectifs. Les conseillers municipaux de la majorité ne doivent pas être une armée de godillots d'autant plus sur des projets pouvant impacter notre environnement et notre vie quotidienne... Nous sommes bien conscients de la nécessité de cette installation compte tenu des besoins en urbanisation croissants. Finalement, c'est un avis réservé qui a été voté par le conseil municipal sur ce futur site.

Lors du conseil municipal du 12 février 2024, le nouveau plan local d'urbanisme a été adopté. Anne-Françoise et Anne-Sophie se sont abstenues parce qu'il y a des divergences sur certains points... David et Pierre n'ont participé ni aux débats ni aux votes au titre de la prévention des conflits d'intérêt et en vertu de l'article 2131-11 du CGCT. Cette transparence nous paraissait indispensable.

*Achévé de rédiger le 04 avril 2024.*

Bien à vous,

Vos élus, Anne-Françoise, Anne-Sophie, Pierre et David.

**Vous pouvez nous contacter  
par téléphone :**  
**07 86 12 57 06**  
**par courriel :**  
**vivreverny20@gmail.com**

